

PÉRISCOLAIRE – TPS FERDINAND BUISSON FICHE D'INSCRIPTION

(Formulaire à remettre complété à l'Espace du Droit et de la Famille)

2026
2027

Nom et prénom de l'enfant :

RESTAURATION SCOLAIRE

☐

lundi

☐

mardi

☐

jeudi

☐

vendredi

Mise en place en accord entre l'enseignante et la famille.



Les annulations de repas doivent être effectuées **au plus tard le jeudi 12h de la semaine précédente, auprès de l'Espace du Droit et de la Famille** par e-mail ou sur place.

Aucune demande d'inscription ou d'annulation ne sera prise par téléphone.

Au-delà de ce délai, seul un **justificatif médical**, fourni à l'Espace du Droit et de la Famille avant le 1^{er} du mois suivant, pourra donner lieu à l'annulation de la facturation du (des) repas.

ACCUEILS PERISCOLAIRES



Les accueils périscolaires ne sont pas accessibles aux enfants inscrits en « Toute petite section ».

Fait à, le

Signatures des représentants légaux :

La Ville de Bernay agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce questionnaire à des fins de consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Les données ne seront conservées que le temps de la réalisation des finalités.

Les données marquées par un astérisque dans le formulaire sont obligatoires. Les autres champs ne sont pas obligatoires et ont pour seul objectif de préciser la demande.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement à l'adresse : dpo@datavigiprotection.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL